

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 A 18H00

Le quatorze avril deux mille vingt et un à 18 heures 00, le Conseil d'agglomération, convoqué par lettre du 6 avril 2021, s'est réuni à MAUGUIO, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Stéphane ROSSIGNOL**.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN,
LA GRANDE MOTTE : Stéphane ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL,
LANSARGUES : Michel CARLIER,
MAUGUIO : Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Caroline FAVIER, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marie LEVAUX, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Laurence NAVARRO à Anthony MELIN, Bernard REY à Joëlle JENIN VIGNAUD, Sonia MARGUERY à Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT à Isabelle BERGE, Monique BOUISSEREN à Michel CARLIER, Didier VALETTE à Michel CARLIER, Frantz DENAT à Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE à Sophie CRAMPAGNE, Laurent CAPPELLETTI à Laurence GELY, André SAUTET à Marie LEVAUX, Sophie EGLEME à Laurent PRADEILLE, Dominique BALZAMO à Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marianne PELLETIER à Bertrand COISNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Sylvie MARTEL CANNAC à Anne BONNAFOUS, Guy REVERBEL à Christian JEANJEAN, Georges FANDOS à Florence THOMAS, Martine PECCOUX à Alain HUGUES, Sandrine DUBOIS LAMBERT à Jean-Louis BOUSCARAIN,

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, Bonsoir. Vous vous en doutez les conditions sanitaires nous ont imposé, une fois de plus, de nous réunir de manière présentielle, j'y ai tenu, nous y avons tenu, mais en formation restreinte, comme nous le permet l'état d'urgence sanitaire, ce qui fait que nous sommes bien entendu en format réduit avec la possibilité d'avoir 2 procurations et d'avoir un quorum beaucoup plus réduit qu'en temps normal. Donc c'est pour ça que, comme nous le faisons régulièrement, notre séance sera diffusée sur la page Facebook de l'agglomération de manière à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir suivre nos débats, puisque le public n'est pas autorisé et que la configuration de cette salle ne l'aurait pas permis. Ce soir il n'y aura pas non plus de vote électronique, le vote se fera à main levée. Avant d'ouvrir la séance quelques points sur l'actualité. Elle est peu riche, si ce n'est les derniers événements malheureux qui se sont déroulés sur notre territoire mais également à l'échelle du département de la région et du Pays. C'est le gel qui a frappé de nombreux agriculteurs et viticulteurs.

ACTUALITES

Le mardi 16 mars : Monsieur le Vice-président Alain HUGUES assistait à une Visio sur l'OENOTOURISME organisée par la Région

Le lundi 12 avril : Je recevais le Préfet Monsieur Jacques WITKOWSKI pour la signature du protocole d'intention préfigurant le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui a pour ambition de réaffirmer l'engagement fort de l'Etat et du Pays de l'Or vers la transition écologique. Le contrat de relance de la transition écologique qui est en train d'être élaboré par nos services et les services de l'Etat, ce CRTE, ce contrat de relance qui s'inscrit dans le plan du gouvernement, vise à simplifier pour l'ensemble des organismes qui existent, des démarches qui existent, le soutien aux collectivités. A l'échelle du département, le Préfet nous indiquait que nous étions sur les 16 intercommunalités, la 1ère intercommunalité à signer ce protocole d'intention. Des vice-présidents étaient présents pour cette séance de signature, qui a été rapide puisque c'était qu'un protocole d'intention, mais qui nous permettra d'avoir un fléchage beaucoup plus précis des aides que nous pouvons obtenir à la fois de l'Etat, de la Région et du Département. C'est un verdissement de nos actions comme je l'ai indiqué, on n'a pas besoin d'être écologiste pour porter des messages environnementaux. Nous sommes tous des écologistes dans l'âme de par la politique que nous conduisons, mais nous sommes pragmatiques et réalistes contrairement à d'autres qui aujourd'hui veulent porter, et c'est moi qui le dis à titre personnel, quand on voit le comportement de certains intégristes de l'écologie qui font passer l'idéologie avant la réalité et le pragmatisme. Voilà en tout cas on n'a pas, à l'échelle de notre territoire, à rougir de ce que nous portons et nous avons démontré ces dernières années à la fois à travers notre projet Pays de l'Or 2030, et toutes les actions que nous conduisons. Aujourd'hui, territoire vertueux ce n'est pas qu'un mot, c'est aussi une politique que nous appliquons dans tous nos actes et ce CRTE, ce contrat de relance de transition écologique, précisera justement toutes ces actions. Voilà ce que je voulais préciser puis comme je l'évoquais toute à l'heure, le gel qui s'est abattu la semaine dernière, bien sûr sur le Pays de l'Or, mais malheureusement tout le Pays a été frappé par cette vague de gelée, alors une gelée noire contrairement à la gelée qu'on a l'habitude de voir, la gelée blanche qui fait beaucoup moins de dégâts, cette gelée noire on l'a constatée. Je suis allé sur le terrain avec notre vice-président en charge de l'agriculture Monsieur Alain Hugues. Lundi matin le Préfet, avec le Président de la Chambre d'Agriculture, sont allés à Mudaison, avec notre vice-président et maire de Mudaison Monsieur Philippe Py Clément, pour constater les dégâts. On a bien vu qu'une partie des vignobles ont été impactés, 30 hectares de vignobles d'un jeune viticulteur à Mudaison, des vergers de 40 hectares de prunes, des abricots, des pommes.... La Présidente de Région sera vendredi sur le territoire pour aller constater les dégâts du gel, ils sont considérables à l'échelle du Pays et de notre territoire. Je salue l'arrivée de la vice-présidente de la Chambre d'Agriculture, qui me parlait justement de ce terrible gel qui a fait beaucoup de dégâts. Ceux qui ont la chance d'avoir des serres ont été épargnés. Ce n'était pas la neige, la grêle, quand ce n'est pas la sécheresse ou des inondations c'est le gel. J'ai indiqué que nous serions, dans la mesure de nos possibilités bien entendu, aux côtés des autres collectivités qui se mobilisent pour venir en aide aux agriculteurs et viticulteurs fortement impactés par cet épisode de gel.

Je tiens à préciser également qu'aujourd'hui c'est le dernier conseil d'agglomération auquel participe notre directrice générale adjointe Madame Valentina Cosma, qui fait valoir ses droits à la mobilité puisqu'elle nous quitte à la fin du mois. Valentina rejoint une grosse métropole celle de Saint-Etienne. Je tiens, à mon nom et au nom de tous les élus, à la remercier pour le travail réalisé, pour l'animation du pôle au côté de notre Directeur Général des Services Christophe BEL, et de son prédécesseur Michel ROQUIER, pour mettre en place ce pôle important, qu'elle a dirigé pendant 12 ans. On ne peut que vous souhaitez bon vent Valentina, et plein de succès dans la nouvelle mission qui vous a été confiée par le Président de la métropole de Saint-Etienne, c'est une promotion pour vous, je sais que de là où vous serez vous continuerez de suivre d'un œil vigilant ce qui se passe ici. Sur proposition du Directeur Général des Services, après en avoir échangé avec les vice-présidents, c'est Madame Carine MARTY, que vous connaissez déjà puisqu'elle est en charge des transports au sein de ce même pôle, qui prendra la suite de Valentina pour cette mission. Merci à Valentina, je crois qu'on peut l'applaudir.

Alors un autre départ du cabinet, il ne part pas très loin lui, moins loin que Valentina, c'est Monsieur Romain DIMO, qui avait rejoint le cabinet aux côtés de Stéphanie Dumagel, donc à la communication. Il était sur un tiers temps au service communication de la ville de La Grande Motte.

Il va remplacer quelqu'un que l'on a bien connu à l'agglomération qui était chef du service communication, Monsieur David COMBE, qui avait rejoint la mairie de La Grande Motte, et il s'en va donc sur le bassin d'Arcachon, et c'est donc Romain DIMO qui prendra la suite à compter du 1^{er} mai et qui va donc être en charge du service communication de La Grande Motte.

Merci à Madame Delphine FERNANDEZ, trésorière, de votre présence à cette séance du Conseil d'agglomération.

Le mardi 13 avril : Monsieur le Vice-président Philippe PY CLEMENT assistait au COPIL PLH du Pays de Lunel.

Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire de séance, Monsieur **Anthony MELIN**.

Pas d'observations.

Je propose au secrétaire de séance Monsieur Anthony MELIN de procéder à l'appel. Le Quorum est atteint

Merci Monsieur le vice-président le quorum, dans les conditions sanitaires actuelles, est atteint nous pouvons donc délibérer.

Vous le savez, notre assemblée a souhaité pérenniser l'existence d'un Conseil de Développement, CODEV, on a organisé sa composition puisque dans le précédent conseil d'agglomération nous avons délibéré sur la liste des noms proposés par les 8 communes de notre intercommunalité et nous avons donc aussi, dans le règlement, décidé d'intégrer des citoyens volontaires, sélectionnés après un appel à intérêt. La commission rayonnement et agriculture durable, présidée par notre collègue Alain Hugues, a examiné les candidatures et 16 citoyens volontaires ont été choisis pour intégrer le CODEV. La proposition de la commission m'a permis d'arrêter définitivement la liste des membres du CODEV, qui se réuniront dès que les conditions le permettront.

Etablissement de la composition définitive des membres du CODEV – Collège Citoyen.

Fin 2020, notre assemblée a souhaité pérenniser l'existence d'un Conseil de Développement et organiser sa composition en intégrant notamment dans ses rangs des citoyens volontaires, sélectionnés après un appel à intérêt.

La commission « Rayonnement et Agriculture Durable » a été chargée de sélectionner, sous le regard attentif du Vice-Président Monsieur Alain HUGUES, 16 citoyens volontaires pour intégrer le CODEV.

La proposition de la commission m'a permis d'arrêter définitivement la liste des membres du CODEV.

Les 16 citoyens sont les suivants :

Commune de Muguio – Carnon :

1. Madame Fabienne GRIFFOUL
2. Monsieur Lilian JOUVE
3. Madame Cécile THERMY

Commune de Mudaison :

1. Monsieur Patrick GOPAL
2. Madame Claire VERON

Commune de Lansargues :

1. Monsieur Joaquim DA SILVA

Commune de Palavas Les Flots :

1. Monsieur Bruno DELAYE
2. Madame Kathy VUILLAUME

Commune de La Grande Motte :

1. Monsieur Christian PIERROT
2. Madame Chantal PHELUT
3. Madame Hélène LINI

Commune de Valergues :

1. Madame Mireille PIHA
2. Madame Carine DE SANTO

Commune de Candillargues :

1. Madame Sylvie GARCIA
2. Madame Carmen ABELLAN

Commune de Saint-Aunès :

1. Monsieur Jean-Alexis DURAND

Relevé des décisions du Président et délibérations du Bureau communautaire

Je vous invite à prendre connaissance des actes pris par délégation.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 février 2021.

Le Procès-Verbal est adopté.

Avant d'entamer notre ordre du jour, je vous propose l'ajout d'un point complémentaire concernant un vœu de soutien aux agriculteurs suite à l'épisode de gel du 7 avril.

Après les votes, le point est ajouté.

- **M. BOURREL** : Eventuellement, peut-on proposer l'octroi d'une subvention, peut-être que cela est trop tôt ?
- **M. BEL (DGS)** : On s'est rapproché de la Chambre d'Agriculture pour voir avec eux le dispositif et on attend leur précision pour ajuster, donc on le fera.
- **M.ROSSIGNOL** : On va voter un vœu pour demander effectivement que des aides soient déployées. Comme je l'ai indiqué à Jérôme DESPEY, et aux agriculteurs que l'on a rencontrés, on sera à leur côté. On est en train de recenser exactement les gens impactés, bien entendu on leur apportera notre soutien.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Précisions concernant le conflit d'intérêt : À l'occasion du renouvellement de la gouvernance communautaire, la Haute Autorité Pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) informe les intercommunalités sur leur politique en matière de prévention des conflits d'intérêts et plus particulièrement concernant les élus représentants l'Agglomération au sein d'organismes satellites.

Pour prévenir toutes situations de conflits d'intérêts, tout élu détenant un intérêt au sein d'un organisme de droit privé du secteur public, doit s'abstenir de participer aux échanges et aux votes concernant ces structures.

A l'occasion de notre ordre du jour, nous allons décider l'attribution de subventions à la MLI et au PLIE. Les élus siégeant au sein de ces deux associations seront donc invités à sortir de l'amphithéâtre et à ne pas participer au débat.

ENFANCE ET JEUNESSE

Rapport n° 1 : Jeunesse

Pages

9 à 19

- ALSH / Espaces Jeunes
 - Mini-séjours et séjours – Eté 2021
(Rapport de Mme Patricia MOULLIN TRAFFORT)

Pour cet été, les séjours pour les enfants et adolescents seront organisés comme suit :

- Un séjour mi-juillet pour 24 adolescents à la Montagne (Hautes Alpes) autour d'activités rivières.
- Un séjour fin juillet pour 24 adolescents à la campagne dans le Var autour d'activités terrestres.
- Un séjour fin juillet pour 24 enfants dans le Var autour d'activités nautiques.
- Un séjour fin juillet pour 24 enfants à la Montagne (Hautes Alpes) autour d'activités vertes « trappeurs montagnes ».
- Un séjour mi-août pour 24 enfants à la Montagne (Ariège) autour d'activités natures.

Deux mini-séjours enfants et adolescents sont également prévus en juillet et en août pour 16 enfants à Palavas-les-Flots et l'oliveraie jouxtant « Le Jardin des Cigales » à Valergues et un mini séjour ados itinérant à vélo.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider les tarifs des séjours et mini séjours pour l'été 2021,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2 : Jeunesse

Pages

20 à 21

- Modification du transfert de charges pour les ALP de Mauguio Carnon et création d'un nouvel ALP sur l'école des Garrigues
(Rapport de M. Jean-Louis BOUSCARAIN)

La commune de Mauguio-Carnon a réalisé auprès des parents d'élèves une enquête sur les besoins d'accueil et la nécessité d'adaptation des horaires des Accueils de Loisirs Périscolaires.

Il ressort des données recueillies un besoin de prolonger l'accueil du soir jusqu'à 18h30, soit une demi-heure supplémentaire. Le coût de cette nouvelle organisation a été évalué pour une année scolaire complète à 23 220€.

Par ailleurs, il est prévu une ouverture d'Accueil de Loisirs Périscolaires sur l'école du lieu-dit « Les Garrigues ». Le coût a été évalué pour une année scolaire complète à 40 058 €.

Les transferts de charges inhérents feront l'objet d'un rapport présenté ultérieurement à la CLECT.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider la modification du périmètre de la compétence comme suit :
 - Ouverture d'un accueil de loisirs périscolaire sur l'école des Garrigues à Mauguio,
 - Elargissement des horaires d'ALP sur l'ensemble de la commune de Mauguio Carnon

- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer l'arrêté d'ouverture ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

EAUX ET ESPACES NATURELS

Rapport n° 3 : Eau Potable	Pages	22 à 27
▪ Contrat d'affermage		
○ Avenant n°2		
<i>(Rapport de M. Christian JEANJEAN)</i>		

Les deux contrats d'affermage en vigueur sur l'Agglomération pour la distribution d'eau potable, l'un passé avec la Saur et l'autre avec Véolia, intègrent le déploiement de la télérelève sur l'ensemble des compteurs d'eau potable.

La Saur a souhaité changer de technologie de télérelève en passant à un matériel de 2^{ème} génération plus fiable en matière de transmission de données. Le délégataire a apporté les informations indiquant l'innocuité de cet équipement au regard des émissions radioélectriques.

Le projet d'avenant n°2 au contrat d'affermage a pour objet d'intégrer les conséquences contractuelles de ce changement de matériel, notamment le fait qu'il constitue un bien de retour en faveur de la collectivité au terme du contrat.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le projet d'avenant n°2 au contrat de Délégation du Service Public d'eau potable passé avec la Saur,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer l'avenant n°2 ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 4 : Eau et Assainissement	Pages	28 à 36
▪ ZAC La Font de Mauguio		
○ Convention de financement des réseaux en domaine public et détermination du montant de la PFAC		
<i>(Rapport de Mme Marie LEVAUX)</i>		

La commune de Mauguio, a engagé, à l'Est de la zone urbaine existante, la mise en œuvre d'une opération d'aménagement sous la forme d'une zone d'aménagement concerté.

Les travaux sur les réseaux hors ZAC seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération et seront portés à la charge de l'aménageur par le biais d'une convention de financement d'un montant de 283 900 € H.T.

Il convient par ailleurs de définir le montant de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif qui sera mis à la charge des futurs propriétaires. Il s'élève à 594.82 € par logement.

Les détails de l'opération et des modalités de calcul de ces montants figurent en annexe.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le projet de convention préparatoire à la réalisation, au financement et à la prise en charge des travaux sur réseaux d'eau potable et d'eaux usées des tranches 3 et 4 de la ZAC de la Font,
- Déterminer un montant de PFAC de 594.82 € par logement sur l'opération de ZAC de la Font (Tranches 3 et 4) par application de l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

Rapport n° 5 : Eau Potable	Pages	37 à 50
▪ Convention d'occupation temporaire		
○ Voies Navigables de France VNF		
<i>(Rapport de Mme Florence THOMAS)</i>		

Le renforcement de l'interconnexion en eau potable entre Palavas les Flots et Carnon est en cours. Le réseau sera implanté en grande partie sur des terrains appartenant à VNF le long du canal du Rhône à Sète.

Il convient de définir les modalités d'occupations à travers une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial dont les modalités sont les suivantes :

- L'autorisation porte sur la pose en domaine public fluvial de canalisations en fonte.
- Elle est consentie pour une durée de 18 ans, et comprend une redevance annuelle de 33.82 € à charge de l'Agglomération,

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial de VNF n°51062100040, ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rapport n° 6 : Actions économiques	Pages	51 à 53
▪ Plan de relance Covid-19 – prolongation pour Avril et ré-abondement au fonds L'OCCAL		
<i>(Rapport de M. Yvon BOURREL)</i>		

Le fonds L'OCCAL, entré en vigueur en juin 2020, a été doté d'une enveloppe de près de 80 M€, financée à hauteur de 19,3 M€ par la Région, 17,8 M€ par la Banque des Territoires et par la participation des départements et des EPCI à hauteur de 3 € par habitant en moyenne.

Le fonds L'OCCAL a évolué au fil du temps, avec le prolongement de la crise sanitaire, afin d'adapter le soutien aux entreprises et l'aide à la relance. Les critères d'éligibilité ont été élargi, et l'allongement de la durée du dispositif a été proposé avec un prolongement par tacite reconduction tous les 3 mois à compter du mois de novembre 2020.

Le dispositif actuel est arrivé à échéance le 31 janvier 2021, il comporte un volet n° 1 sur les avances remboursables, un volet n°2 sur les subventions d'investissement et un volet n°3 pour les aides aux loyers.

En juin 2020, l'assemblée a apporté une participation financière au fonds L'OCCAL (*volet 1 et 2*) d'un montant de 135 000 € successivement ré abondé jusqu'en février dernier.

La Région propose aujourd'hui aux 154 intercommunalités partenaires de prolonger le dispositif sur les volets n°1 et 2 uniquement, pour le mois d'avril.

Maintenir l'engagement technique et financier de l'agglomération permettrait de continuer à soutenir les projets des entreprises qui souhaitent se moderniser, se diversifier ou se relancer suite à la crise sanitaire.

Un prolongement du dispositif sur le territoire jusqu'au 30/04/2021 nécessiterait un ré-abondement estimé à ce stade entre 60 000€ et 70 000€ sur la base du rythme de dépôts des dossiers constaté ces derniers mois.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la proposition de prolongation du dispositif L'OCCAL jusqu'au 30/04/2021,
- Prévoir un ré-abondement du fonds estimé à 70 000 € destiné à prolonger le dispositif pour Avril 2021,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 7 : CCI de l'Hérault

Pages

54 à 63

- Convention triennale 2021-2023
(*Rapport de M. Yvon BOURREL*)

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, l'Agglomération et la CCI Hérault travaillent en collaboration depuis plusieurs années.

Compte tenu de la fin de la convention cadre de partenariat technique le Pays de l'Or souhaite donner davantage de lisibilité aux actions menées conjointement pour les années 2021 à 2023.

Il s'agit de poursuivre le partenariat autour des événements CCI (Prix de la TPE, Rdv du financement) mais également d'élargir la collaboration dans trois domaines :

- Le développement commercial.
- L'animation économique des zones d'activités
- L'observation économique.

Il est ainsi proposé de conclure une convention cadre pluriannuelle sur trois ans.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le projet de convention cadre triennale avec la CCI Hérault,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la convention cadre triennale ci-jointe ainsi que tout document intervenant dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

- Subvention complémentaire 2021
(Rapport de Mme Isabelle BERGE)

Pour cette délibération, certains membres sont sortis durant les débats et le vote.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL,
LANSARGUES : Michel CARLIER,
MAUGUIO : Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Caroline FAVIER, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marie LEVAUX, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Laurence NAVARRO à Anthony MELIN, Bernard REY à Joëlle JENIN VIGNAUD, Sonia MARGUERY à Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT à Isabelle BERGE, Didier VALETTE à Michel CARLIER, Frantz DENAT à Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE à Sophie CRAMPAGNE, Laurent CAPPELLETTI à Laurence GELY, André SAUTET à Marie LEVAUX, Sophie EGLEME à Laurent PRADEILLE, Dominique BALZAMO à Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marianne PELLETIER à Bertrand COISNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Guy REVERBEL à Christian JEANJEAN, Georges FANDOS à Florence THOMAS, Martine PECCOUX à Alain HUGUES, Sandrine DUBOIS LAMBERT à Jean-Louis BOUSCARAIN,

Le PLIE est une association qui propose des parcours individualisés d'accès et de retour à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

En 2021 Le PLIE a sollicité une revalorisation de la subvention annuelle à hauteur de 67 600 €, en raison d'une augmentation structurelle du besoin en financement de l'association. Afin de ne pas freiner le fonctionnement de l'association, il a été proposé en décembre d'attribuer une subvention de 60 000 €, et de maintenir, pour l'année 2021, l'objectif fixé conjointement de **226** participants issus du Pays de l'Or.

Afin de préserver l'équilibre budgétaire de l'association pour cette année de transition entre les programmes européens, le PLIE sollicite le versement d'un **complément de subvention de 7 600€**.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Attribuer une subvention complémentaire au PLIE Est Héraultais pour l'année 2021 d'un montant de 7 600 €,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer l'avenant n°1 à la convention financière 2021, ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

- Subvention année 2021
(*Rapport de M. Anthony MELIN*)

Pour cette délibération, certains membres sont sortis durant les débats et le vote.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL,
LANSARGUES : Michel CARLIER,
MAUGUIO : Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Caroline FAVIER, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marie LEVAUX, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN,

PROCURATIONS : Laurence NAVARRO à Anthony MELIN, Bernard REY à Joëlle JENIN VIGNAUD, Sonia MARGUERY à Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT à Isabelle BERGE, Didier VALETTE à Michel CARLIER, Frantz DENAT à Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE à Sophie CRAMPAGNE, Laurent CAPPELLETTI à Laurence GELY, André SAUTET à Marie LEVAUX, Sophie EGLEME à Laurent PRADEILLE, Dominique BALZAMO à Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marianne PELLETIER à Bertrand COISNE, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Guy REVERBEL à Christian JEANJEAN, Georges FANDOS à Florence THOMAS,

La Mission Locale Jeunes de la Petite Camargue Héraultaise (MLJ PCH) accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, dans l'objectif de les aider à résoudre l'ensemble des problèmes qui peuvent être un frein à leur insertion sociale et professionnelle.

Il ressort du bilan annuel 2020 que l'antenne de Mauguio a été en contact avec 2 158 jeunes, 886 jeunes ont été accompagnés (806 en 2019) et 345 nouveaux jeunes ont été accueillis (357 en 2019).

Vous retrouverez au sein du rapport le détail des objectifs qualitatifs pour 2021. Il s'agit de poursuivre l'accompagnement global des jeunes, de déployer de nouvelles actions telles que la mise en situation professionnelle ou la découverte de métiers.

La subvention demandée à l'Agglomération du Pays de l'Or est de 136 500 € soit un montant identique à celui de l'année 2020. Le budget global de la structure est de 1 491 708 €.

A partir de cette année, la subvention est adossée à des objectifs qualitatifs portant sur l'ensemble des actions relatives aux axes de travail 2021, qui feront l'objet d'un bilan spécifique. Le paiement du solde de la subvention (20%) sera conditionné à l'atteinte de ces objectifs.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Attribuer une subvention de 136 500 € à la ML Petite Camargue Héraultaise pour l'année 2021,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la convention financière correspondante ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

TERRITOIRE ET HABITAT

Rapport n° 10 : Convention d'Utilité Sociale (CUS)	Pages	79 à 117
▪ CDC Habitat et CDC Habitat Social <i>(Rapport de Mme Sophie CAUDAL)</i>		

Une série de dispositions législatives ont mis en place les CUS (Convention d'Utilité Sociale). Ces conventions sont établies pour une période de six ans, renouvelable, entre un organisme HLM, l'État et l'EPCI s'il le souhaite et ont pour objectifs de définir pour chaque bailleur social une politique de gestion commune.

Par courrier en date du 15 juillet dernier, le bailleur social CDC Habitat, implanté sur notre territoire (uniquement sur la commune de Palavas les Flots avec 160 logements sociaux sur les 331 existants), nous propose d'être signataire de sa CUS 2020-2025.

Dans le cadre de sa politique sociale de l'habitat et plus particulièrement de la mise en place récente de la Conférence Intercommunale du Logement, l'Agglomération a tout intérêt à être partie prenante de ces conventions. L'enjeu principal sera de suivre le plan de mise en vente des logements, action facilitée par le décret d'application du 26 juillet 2019 qui rend la présence de ce plan obligatoire dans les CUS. Les ventes doivent permettre aux bailleurs d'autofinancer leurs investissements mais réduiront encore le nombre de logements sociaux sur notre territoire déjà très carencé.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer la Convention d'Utilité Sociale du bailleur social CDC Habitat et CDC Habitat Social.

Vote :

Pour = 42

Abstention = 4

Rapport n° 11 : Programme Local de l'Habitat 2016-2022	Pages	118 à 167
▪ Bilan triennal <i>(Rapport de M. Philippe PY CLEMENT)</i>		

En 2016, l'Agglomération a adopté son premier Programme Local de l'Habitat (PLH). La loi impose un suivi régulier de ce dernier et notamment la réalisation **d'un bilan triennal** qui sera communiqué pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat. Cette évaluation a vocation à s'interroger sur les effets induits des actions engagées et à réorienter en cas de besoin la stratégie de la politique de l'habitat.

Ainsi, à l'issue de ses 3 ans de fonctionnement, le bilan du PLH peut se décliner de la manière suivante :

- **Bilan quantitatif avec une** production de logements en deça des objectifs fixés.
- **Bilan qualitatif** sur 19 sous actions engagées 7 sont à poursuivre, 10 sont à renforcer et 2 n'ont pas été réalisées.

Pour la 2ème période triennale du PLH, **les perspectives suivantes sont présentées :**

- Mise en place d'un observatoire du foncier et actualisation du diagnostic foncier déjà réalisé afin de se doter d'une véritable stratégie foncière.
- Poursuite de l'accompagnement des communes dans la révision de leur PLU afin de l'adapter aux obligations du PLH et de prendre en considération les objectifs du SCOT 2019-2033.
- Soutien à la production de logement locatif social en privilégiant le réinvestissement urbain et le logement social privé.
- Poursuite de la production de logements en accession abordable par la mise en œuvre d'un Organisme Foncier Solidaire et l'utilisation du Bail Réel Solidaire.
- Améliorer la communication autour du Programme d'Intérêt Général pour la réhabilitation de l'habitat ancien notamment auprès des propriétaires bailleurs.
- Réfléchir à toutes les solutions permettant de loger les saisonniers et les étudiants.

Le bilan triennal détaillé est annexé au présent rapport.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider le présent bilan triennal,
 - Autoriser le Président à communiquer, pour avis, le bilan triennal du PLH 2016-2022 au Représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), conformément au Code de la Construction et de l'Habitation.
- **M.PARMENTIER** : Premièrement sur la forme, j'ai eu du mal à comprendre sur quelle période en fait le bilan a été réalisé parce que c'est marqué donc que c'est un bilan triennal sur 3 ans mais tout le long du document on a la période 22016 1021 et si c'était sur la période 22016 1018 ou 22016 1019, je ne comprends pas pourquoi il est présenté seulement maintenant. J'aimerais avoir des éclaircissements s'il vous plaît. Et après je ferai quand même une remarque plus générale sur la politique de l'habitat moi je considère qu'à l'heure où la protection de l'environnement est à la mode, notre collectivité et nos communes devraient s'en servir pour se protéger d'une bétonisation à outrance qui peut parfois être imposée par le préfet, mais est-ce que sur notre territoire où le littoral est déjà fortement urbanisé, et où les risques, plus dans les terres où nous sommes dans un bassin versant de rivière cévenole et dans des zones marécageuses, d'inondations, est-ce qu'il est nécessaire d'urbaniser ces territoires. Moi je pense que nous devons utiliser ces arguments là pour jouer contre les promoteurs, contre le préfet qui impose de construire toujours plus de logements et qui peuvent dénaturer la qualité de vie et le cadre de vie que nous connaissons aujourd'hui. Je vous remercie
 - **Mme COSMA (DGA)** : Alors déjà sur la période 2016 2022 c'est mi 2016 mi 2022, donc nous avons les données un an après, donc ça veut dire que la période triennale nous avons les données en 2019 donc 2020 donc fin 2019 2020, nous avons finalisé le bilan effectivement à la fin 2020, mais la période sanitaire nous a pas permis de réunir les élus pour leur présenter donc cela a été fait en tout début 2021, d'où la présentation aujourd'hui en conseil communautaire.

Pour ce qui est de la production de logements vous avez raison effectivement la production de logements ne doit pas être faite de manière aléatoire, elle est faite dans le cadre des enveloppes foncières qui ont été identifiées dans le cadre du SCot, qui lui a prévu une forte réduction, vous avez raison effectivement, des zones à urbaniser sur les 15 années à venir. C'est donc dans ces enveloppes là et uniquement dans ces enveloppes-là, qu'il est prévu une production de logements.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

Rapport n° 12 : Programme Local de l'Habitat PLH

Page

168

- Lancement du nouveau PLH
(*Rapport de M. Philippe PY CLEMENT*)

En 2016, l'Agglomération a approuvé son premier Programme Local de l'Habitat (PLH). Valable pour 6 ans, ce document de programmation est donc valide jusqu'en juin 2022.

Afin de répondre aux obligations réglementaires et notamment à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, il conviendrait, dès aujourd'hui, de relancer les démarches permettant d'obtenir un nouveau PLH sans rupture avec l'ancien.

Toutefois, plusieurs critères nous permettent de penser qu'il serait plus judicieux, comme le permet l'article 302-4-2 du CCH, de proroger de 2 ans le PLH actuel.

Cette prorogation permettrait à l'Agglomération d'obtenir le temps nécessaire pour élaborer son nouveau document de programmation dans des délais moins contraints, privilégiant ainsi la qualité de la réflexion et la pertinence des orientations, objectifs et actions envisagés tout en assurant une continuité de la politique menée.

Afin d'accéder à cette prorogation 2 conditions doivent être remplies :

- Valider par délibération le lancement d'un nouveau PLH.
- Obtenir l'autorisation du Préfet.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider le lancement d'un nouveau Programme Local de l'Habitat
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toute pièce à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 13 : Politique sociale en matière d'habitat

Pages

169 à 177

- Actions en faveur du développement du logement social
 - Versement d'aides financières Opération « Résidence l'Exclusive » sur la commune de Mauguio Carnon – FDI Habitat
(*Rapport de M. Laurent PRADEILLE*)

Dans le cadre du règlement d'intervention en faveur du logement locatif social du Pays de l'Or, la société FDI HABITAT sollicite l'agglomération du Pays de l'Or pour le financement de son opération « Résidence L'Exclusive » à Mauguio.

Cette opération de construction prévoit la réalisation de 16 logements locatifs sociaux collectifs. Cette opération répondant aux critères d'attribution du règlement une aide totale de 8 000 € pourrait être accordée. En contrepartie, cela donnera lieu à un droit réservataire d'un logement. La livraison de cette opération est prévue pour le premier trimestre 2022.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le versement d'une aide financière à la société FDI HABITAT pour un montant de 8 000 €,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de versement de l'aide,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de réservation du logement aidé,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

Rapport n° 14 : Politique sociale en matière d'habitat	Pages	178 à 186
▪ Actions en faveur du développement du logement social		
○ Versement d'aides financières Opération « Résidence Castanea » sur la commune de Saint-Aunès – FDI Habitat		
<i>(Rapport de M. Alain HUGUES)</i>		

Dans le cadre du règlement d'intervention en faveur du logement locatif social du Pays de l'Or, la société FDI HABITAT sollicite l'agglomération du Pays de l'Or pour le financement de son opération « Résidence CASTANEA » à Saint-Aunès.

Cette opération de construction prévoit la réalisation de 48 logements locatifs sociaux collectifs.

Cette opération répondant aux critères d'attribution du règlement une aide totale de 8 000 € pourrait être accordée. En contrepartie, cela donnera lieu à un droit réservataire d'un logement.

La livraison de cette opération est prévue pour septembre 2022.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le versement d'une aide financière à la société FDI HABITAT pour un montant de 8 000 €,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de versement de l'aide,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de réservation du logement aidé,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

- Actions en faveur du développement du logement social
 - Garantie d'emprunt Opération « Résidence Ivoire » sur la commune de Mudaison – Un Toit pour Tous
(Rapport de Mme Annie PRUDHOMME ou Sylvie MARTEL CANNAC)

Dans le cadre du règlement d'intervention en faveur du logement locatif social du Pays de l'Or, la société UN TOIT POUR TOUS sollicite l'agglomération du Pays de l'Or pour l'obtention de garanties d'emprunts destinés à financer l'opération « Résidence IVOIRE » située dans la ZAC Lou Plan des Aires à Mudaison.

Cette opération de construction prévoit la réalisation de 30 logements locatifs sociaux.

La garantie d'emprunt accordée à hauteur de 75 % ouvre un droit de réservation de 15 % des logements de cette opération, soit 5 logements, au bénéfice de l'Agglomération.

La livraison de cette opération est prévue pour septembre 2021.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Accorder sa garantie à hauteur de 75%, représentant un montant de 2 600 615,25 €, pour le remboursement du prêt N° 112956 d'un montant de 3 467 487 euros souscrit par UN TOIT POUR TOUS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dont le contrat est joint en annexe de la présente délibération,
- S'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision, notamment les conventions de garantie d'emprunt et de réservation.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Rapport de M. Stéphan ROSSIGNOL)

La commune de Mauguio-Carnon a proposé d'ajuster sa représentation au sein des commissions thématiques communautaires.

Compte tenu de la création de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique au sein des services municipaux et afin d'assurer une meilleure transversalité avec les dossiers communautaires, il est proposé de faire évoluer la représentativité au sein des commissions thématiques suivantes :

- Monsieur Laurent TRICOIRE pourrait remplacer Monsieur André SAUTET au sein de la commission déchets et valorisation.
- Monsieur André SAUTET pourrait remplacer Monsieur TRICOIRE au sein de la commission eaux et espaces naturels.

Cette proposition est conforme à l'esprit du pacte de gouvernance qui engage notre intercommunalité à « bâtir des instances de décisions partagées. »

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'évolution de la représentativité au sein des commissions déchets et valorisation et de la commission eaux et espaces naturels.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

Rapport n° 17 : Finances	Pages	197 à 198
▪ Transports urbains		
○ Participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Hérault Transport (SMTCH) Année 2021 <i>(Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ)</i>		

L'Agglomération est membre du Syndicat Mixte Hérault Transport (SMTCH) assurant la compétence en matière de transport interurbain ainsi que de transport scolaire. Pour l'exercice 2021, le montant de la contribution du Pays de l'Or au fonctionnement du syndicat mixte s'élève à 170 770 € TTC (168 770 € HT).

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Verser au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault, au titre de l'année 2021, une subvention complément de prix de 20 000 € HT, soit 22 000 € TTC
- Verser au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault, au titre de l'année 2021, une subvention d'équilibre de 148 770 € HT (non assujettie à la TVA)
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 18 : Finances	Page	199
▪ Fiscalité 2021		
○ CFE et Impôts ménages – Taux 2021 <i>(Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE)</i>		

L'Agglomération doit fixer pour l'année 2021, le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que les taux de fiscalité sur les ménages : taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB).

Pour 2021, conformément aux hypothèses évoquées lors du débat d'orientations budgétaires, et reprises dans le budget primitif 2021, il est proposé de ne pas faire évoluer les taux de fiscalité en 2021.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Fixer les taux de fiscalité 2021 comme évoqué ci-dessous :
 - Cotisation foncière des entreprises **36.50 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties **2.54 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties **17.96 %**
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

Rapport n° 19 : Finances

Pages

200 à 204

- Fiscalité 2021

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Taux 2021

(Rapport de M. Michel CARLIER)

Le budget du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés s'équilibre avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le taux 2020 est de 9%.

Conformément aux orientations budgétaires, il est proposé de maintenir le taux de TEOM à 9% pour l'année 2021.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Fixer à 9 % le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021.
 - **M.ROSSIGNOL** : Comme vous le voyez, il n'y a pas d'augmentation, contrairement à nos voisins.
 - **M.COISNE** : Je ne suis pas contre mais je voulais poser une question. Quand on regarde le budget, les prévisions, on voit qu'on dérape un peu, et que le rapport d'analyse justement de cette prévision, indique que l'on va perdre un peu d'argent, au fur et à mesure des années qui vont venir. On est donc face à une perspective où si ce service est financé à 100% par la TEOM, on va avoir un déficit qui ne pourra pas être couvert par ce taux-là. Donc je sais que c'est toujours difficile d'augmenter les taux mais comment on va envisager la suite sachant que ce déficit, à moins que l'on ne soit pas sûr de ce déficit, comment envisager stratégiquement le lissage de l'augmentation qui semble inéluctable ?
 - **C.BEL** : On a annexé au rapport des hypothèses prospectives, pour éclairer les décisions des élus, on a fait une projection des actions menées sur le service environnement, collecte et traitement des déchets, de l'ensemble de la structure des charges, notamment des charges d'incinération et de collecte, et on a mis en face les ressources. Dans l'ancien mandat, en 2019, le taux de TEOM était à 10%, donc il a été abaissé au moment où le coût de l'incinération a baissé. En 2022 2023, en fonction de la politique qui sera arrêtée en matière de traitement des déchets, le Pays de l'Or aura, comme l'ensemble des EPCI membres du SMEPE, un nouveau coût d'incinération.

Si le coût d'incinération qui est arrêté, en fonction de la stratégie de l'ensemble des EPCI du SMEPE, si le coût évolue à la hausse, la question du taux de TEOM pourra se poser. Parallèlement à partir de 2023 2024, plutôt 2024, on sera amené aussi à apporter une solution au traitement des bio déchets. Le traitement des bio déchets est à priori moins coûteux que le traitement des déchets par incinération. Donc là aussi, selon les orientations qui seront arrêtées en matière de collecte et de traitement des bio déchets, on peut aussi avoir une baisse des coûts. D'un côté peut-être une hausse, de l'autre une baisse. Les commissions aux alentours des années 2023 2024 seront amenées à questionner le sujet. Ce qui est intéressant c'était de donner de la visibilité sur l'ensemble des charges de façon à ce que la stratégie politique qui sera arrêtée, intègre bien les implications financières qui seront sous-jacente.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

Rapport n° 20 : Finances

Pages

205 à 207

▪ **Taxe GEMAPI - 2021**

(Rapport de M. Christian JEANJEAN)

L'Agglomération, comme toutes les intercommunalités à fiscalité propre, assume depuis le 1^{er} janvier 2018 les quatre missions regroupées sous le terme de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques – prévention des inondations).

Le programme prévisionnel de dépenses ci-après annexé recense l'ensemble des projets identifiés à ce jour et relevant de la compétence GEMAPI. Il est établi pour la période 2018 à 2025.

Le montant devant être couvert par le financement communautaire correspond à 5,5 M€. Ce montant, après les actualisations effectuées au fil des projets, est proche de celui des années précédentes et notamment du montant qui avait conduit en 2017 à retenir l'instauration d'une taxe gemapi pour assurer le complément de financement indispensable pour faire face aux nouvelles dépenses.

Les précédentes taxes gemapi avaient été définies sur la base d'une recette de 400 000 € par an, en tenant compte d'un lissage pluriannuel des dépenses.

Il est proposé de maintenir un montant identique pour l'année 2021.

Cette taxe ramenée à la population du Pays de l'Or (population de référence dite DGF de 67 754 habitants) conduit à un coût de 5,9 €/habitant/an, nettement inférieur au plafond réglementaire de 40 €/habitant/an.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Retenir le programme prévisionnel pluriannuel de dépenses identifiées au titre de la compétence GEMAPI ;
 - Arrêter le montant 2021 de la taxe GEMAPI à la somme de 400 000 € ;
 - Demander aux services fiscaux de définir les taux correspondant à ce budget pour leur application aux impôts locaux et d'en effectuer le prélèvement ;
 - Autoriser le Président, ou la vice-présidente déléguée, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.
- **M.COISNE** : Le plan d'investissement GEMAPI couvre normalement 100% des investissements à charge de l'agglomération pour protéger notre territoire des inondations. Quand on regarde l'échéancier, il y a certains postes que l'on ne retrouve pas jusqu'en 2025, notamment pour ce que l'on appelle les mesures pour atténuer les effets des inondations.

Ce sont des montants importants qui ne sont pas programmés, donc il me semble que le budget et les engagements de l'agglomération en vertu de ses responsabilités, ne vont faire qu'augmenter et je trouve que cette programmation me paraît pessimiste, en termes financiers j'entends. Je ne sais pas comment on va rattraper, est-ce qu'on va arriver à financer les actions prioritaires.

- **M.JEANJEAN** : Mon cher collègue merci de me poser une telle question, ça me fait plaisir parce que nous sommes en train de réfléchir bien entendu sur l'évolution si nous allons jusqu'en 2025 et bien évidemment que tout cela va être coordonné. Nous déciderons bientôt de ce qu'il faut mettre en face de cette compétence, mais il est bien évident qu'il nous faut savoir un peu ce que vont faire toutes les autres collectivités autour de nous pour prendre en charge la part qui nous incombe. Il est bien évident que ce sera au-delà de 400 000 euros ça c'est sûr. Pour l'instant nous ne pouvons pas fixer autre chose puisque nous sommes en train de travailler dessus.
- **M.ROSSIGNOL** : Vous avez justement raison que par rapport programme d'investissements à venir, il faudra le réévaluer, c'est évident.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21 : Ressources Humaines

Pages

208 à 210

- Modification du tableau des effectifs
(*Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE*)

Les différentes évolutions au sein des services nécessitent la création, la transformation et la suppression de certains emplois. Il est proposé de créer un poste et de supprimer simultanément 11 postes.

En outre, l'Agglomération a souhaité saisir l'opportunité de créer des contrats de projets issus de la loi de transformation de la fonction publique.

Ce nouveau type de contrat va permettre de recruter un agent par contrat à durée déterminée pour mener à bien une opération ou un projet bien identifié dont la réalisation constituera l'échéance du contrat.

Ces emplois doivent être inscrits au tableau des effectifs.

Il est proposé, à compter du 1^{er} mai 2021, la création de 8 contrats de projets pour mener à bien des missions très diverses. A titre, d'exemple un agent est recruté pour assurer une mission sur le RGPD et un autre en qualité de conseiller numérique.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Modifier le tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 22 : Transports

211 à 222

- Approbation du choix du concessionnaire pour la concession de service pour la fourniture, l'installation, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au service d'abris voyageurs et de mobiliers publicitaires

(Rapport de M. Stéphane ROSSIGNOL)

Depuis 2018, l'Agglomération dispose de la compétence « installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public des transports urbains ». Afin de rendre plus attractifs et uniformisés les réseaux de transport du territoire, il est nécessaire de développer le nombre et d'améliorer la qualité des abris voyageurs, dont la fonction sera de procurer un meilleur confort aux voyageurs.

En juillet 2020, notre assemblée a approuvé le principe du recours à une concession de service pour l'installation et l'exploitation d'abris voyageurs et de mobiliers publicitaires jusqu'au 31 décembre 2033. Pour mémoire, les abris sont en phase initiale au nombre de 54 et les abris de Palavas (21) intégreront le contrat en 2027. Les mobiliers publicitaires également objet de la concession sont actuellement au nombre de 16.

Une procédure de consultation a été engagée en vue d'attribuer le contrat de concession. Cette procédure a été conduite jusqu'à son terme, et après remise de l'offre finale du candidat en lice, notre assemblée est appelée à délibérer sur le choix du concessionnaire.

Trois sociétés ont déposé une offre :

- PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
- JCDECAUX France
- MEDIAFFICHE

La commission de délégation de service public, compétente en la matière, a conclu que les offres remises par la société JCDecaux France et Médiaffiche ne répondaient pas aux prescriptions minimales demandées. Elles n'ont donc pas été admises à poursuivre la procédure.

Une phase de négociation a été organisée avec la société Philippe Védiaud Publicité qui a permis l'élaboration de son offre finale.

A l'issue de l'analyse des offres, dont vous retrouverez les détails dans les notes jointes, il ressort que l'offre de la société Philippe Védiaud Publicité est bien aboutie.

Sur le volet financier : la société Philippe Védiaud Publicité se montre ambitieuse sur les recettes d'exploitation tout en versant des redevances d'un bon niveau à la collectivité : 7 000 € / an et 17,5 % des recettes publicitaires soit une moyenne annuelle estimée de 33 628 €.

Sur le volet technique : les propositions d'abris et de mobiliers publicitaires du candidat sont très qualitatifs dans leur volume de déploiement autant que techniquement.

En définitive, il en résulte que l'offre remise par la société Philippe Védiaud Publicité présente un très bon avantage économique global pour la Collectivité et de bonnes garanties en matière d'exploitation du réseau.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le choix de la société Philippe Védiaud Publicité comme concessionnaire de service pour la fourniture, l'installation, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au service d'abris voyageurs et de mobiliers publicitaires, du fait qu'elle a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante ;
- Approuver le projet de convention de concession de service à conclure avec la société Philippe Védiaud Publicité ;
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la convention à intervenir et procéder aux mesures de publicité requises ;
- Charger Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote :

Pour = 45

Abstention = 1

Point complémentaire : Vœu de soutien aux agriculteurs suite au gel du 7 avril 2021

Dans la nuit du 7 au 8 avril, dans le département de l'Hérault, comme ailleurs en France, les cultures notamment les vignes ont été ravagées par d'intenses gelées jusqu'à -12°C. Dans la majeure partie du département de l'Hérault, le sinistre a touché 80 % des surfaces agricoles, voire plus. Aucune exploitation n'a été épargnée.

Il est certain qu'un tel évènement climatique aura des conséquences économiques, sociales et environnementales importantes pour toute l'économie agricole sur le territoire National. En effet, une large partie des terres agricoles et arboricoles et notamment les 84 900 hectares de vignobles subiront les conséquences induites du gel dans des proportions très importantes.

Aujourd'hui, c'est un grand nombre d'agriculteurs et de vignerons qui ne pourrons pas faire face, ni à leurs besoins en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs. Pour mémoire, l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault avec 809 millions d'euros dont 80% provient de la viticulture, cette économie départementale concerne 7 547 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés.

Au regard des sommes engagées dans le cadre du plan de relance consacré aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires le gouvernement pourrait engager un plan au profit des agriculteurs sinistrés.

Le conseil d'agglomération pourrait donc délibérer, comme plusieurs autres collectivités, sur un vœu de soutien et solliciter du Premier Ministre et du Ministre de l'Agriculture la mise en place d'un plan de sauvetage spécifique.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- De demander au gouvernement la mise en place d'un véritable plan de sauvetage de l'agriculture.

Adopté à l'unanimité.

- **M.ROSSIGNOL** : le prochain conseil d'agglomération aura lieu le 24 juin à 18h00. Ce sera entre les 2 tours des échéances départementales et régionales qui ont été fixées définitivement au 20 et 27 juin. Donc le 24 juin nous nous retrouverons ici, j'espère en assemblée plénière où tous les élus pourront participer, et que nous aurons des jours meilleurs. Nous pourrons retrouver les activités qui manquent beaucoup, les bars, les restaurants, les salles de spectacles.... Bonne soirée et prenez soin de vous.